Je ne reconnais pas le projet que le Roi avait approuvé,
et je m'étonne de l'entreprise que vous lui avez substituée.

Le ministre à Maudave, 6 août 1769

Un document des Archives Nationales. A.N. Col B//201

==========

A Compiègne, le 6 août 1769

A Monsieur de Maudave

J'ai reçu, Monsieur, les deux dernières lettres que vous m'avez écrites de l'île de Bourbon le 30 août, et de Madagascar le 28 octobre 1768. Par la première, vous m'exposez ce que vous comptez faire à votre arrivée dans cette île, et vous m'observez que tous les effets et marchandises que vous avez emportés de France, devant être consommés à votre premier voyage, il est absolument nécessaire que vous receviez à la fin de 1769 pour 500 mille livres de marchandises de traite ; autant en 1770, et que l'on fasse passer en même temps 600 ouvriers blancs. Par la seconde, vous me mandez que Dian Manauzary[1], un des principaux princes du pays, a donné au Roi une étendue d'environ dix lieues de terrain sur lequel vous proposez d'établir 60 habitants auxquels il faudra faire passer environ 60 mille livres d'avances en bestiaux, marchandises et outils ; que pour la sûreté de cet établissement, il conviendra de rétablir le fort Dauphin, et d'y entretenir une garnison de 50 hommes. Vous demandez pour cet objet, 40 ouvriers blancs, et pour environ 80 mille livres de marchandises et effets.

Je ne reconnais pas dans ces deux lettres le projet que le Roi avait approuvé, et je m'étonne de l'entreprise que vous lui avez substituée : suivant ce plan, il n'était pas nécessaire pour conquérir Madagascar et s'en assurer la possession, d'y envoyer une escadre, des troupes, ni d'y transporter à grand frais une société entière. La seule puissance de l'exemple des mœurs, d'une police supérieure et de la religion, devait opérer cette conquête. La dépense devait se borner à l'entretien de peu d'officiers et employés, de deux Compagnies de la Légion de l'Isle de France, à l'envoi de deux ou trois cents blancs et de quelques marchandises de traite, dont la valeur serait remboursée dans l'année ; cette entreprise si peu dispendieuse, devait cependant opérer une augmentation considérable dans notre commerce, il était aisé d'avoir, de cette île, la soie, le coton, le chanvre, le lin, les gommes, les résines, l'ambre gris, le benjoin, le bois d'ébène, de teinture, de construction, les fers, l'or, les pierres précieuses, et enfin toutes les productions de denrées des deux zones qui nous seraient fournies abondamment et à vil prix par les naturels du pays, que la seule puissance des lois, des mœurs et du commerce soumettrait au travail.

Maintenant il s'agit d'une dépense énorme qui absorberait une grande partie des fonds destinés à l'établissement de l'Isle de France, pour ne lui rendre, par Madagascar, que du riz, du blé, du chanvre, des bestiaux trop chèrement achetés au loin, et qu'il était plus simple de lui procurer sur son propre sol avec moins de frais.

Il faut vous ramener à l'objet dont vous vous êtes si fort écarté. Le Roi n'a jamais eu l'intention de fonder à Madagascar une colonie de blancs, occupés de la culture. D'après vos propositions, l'on ne devait y envoyer des Européens que pour exciter l'industrie des naturels du pays, introduire parmi eux nos mœurs, l'usage des denrées d'Europe que nous leur aurions fournies, pour avoir en échange toutes les richesses de l'île. C'est uniquement sous ce point de vue que l'établissement a paru utile et d'une exécution possible, et jamais il n'eut été entrepris s'il avait été question d'avances aussi considérables que celles que vous demandez et auxquelles la situation de nos finances qui suffisent à peine à l'établissement principal, ne pouvait pas permettre de penser.

[1] *Mananzari* ou *Manazary* est le nom d'une rivière, il doit s'agir ici de *Dian Mananzac*.

Aussi Sa Majesté est-elle déterminée à abandonner l'établissement de Madagascar s'il ne peut être exécuté sur le premier plan, et s'il doit occasionner de plus fortes dépenses que celles qui ont été fixées pour cet objet avant votre départ. En conséquence les envois à faire seront bornés aux outils et effets que vous avez demandés par votre lettre du 28 octobre dernier, à quelques laboureurs pour l'instruction des naturels du pays, à quelques artisans, indépendamment de la seconde Compagnie d'ouvriers, aux employés portés sur l'état du Roi, et aux deux Compagnies de la Légion pour la garnison du Fort-Dauphin. Quant aux marchandises de traite, Sa Majesté a bien voulu permettre qu'il vous en soit encore envoyé pour 50 mille livres ; mais elle entend que vous en ferez l'emploi de manière que la valeur en soit renvoyée à l'Isle de France, ainsi que vous l'aviez annoncé, autrement il n'en sera plus envoyé.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

* * *